

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 novembre 2025

n° 151-25

Objet : RS - Demande de subvention au Département de la Savoie pour la consultance architecturale - Année 2026

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Vincent Miguet
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffénat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 13

Grégory Basin - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 06 novembre 2025

délibération n° 151-25

objet **RS - Demande de subvention au Département de la Savoie pour la consultance architecturale - Année 2026**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que la mission de conseil architectural permet d'assister et conseiller les 38 communes membres de Grand Chambéry en matière d'urbanisme opérationnel.

Elle porte plus précisément sur les points suivants :

- informer et assister architecturalement les candidats constructeurs avant que leurs projets ne soient dessinés (d'architecture, d'urbanisme et d'intégration au site),
- formuler des recommandations sur les permis de construire, permis de lotir ou toutes les déclarations d'intention de construire prévues par la loi,
- assurer la liaison avec les services du Département, de la DDT, de l'Architecte des bâtiments de France et leurs représentants locaux,
- participer aux jurys et jugements de concours d'architecture ou d'urbanisme en lien avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) de la Savoie.

Depuis décembre 2011, le Département aide financièrement, dans son volet CTS puis au travers du Contrat départemental, les EPCI dans cette mission de conseil en architecture en lien avec le CAUE.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subvention émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter le Département de la Savoie dans le cadre du Contrat départemental pour le cofinancement de la consultance architecturale sur le territoire de Grand Chambéry à hauteur de 32 000 € pour l'année 2026,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la demande de subvention pour les missions de conseil en architecture, ainsi que toute autre pièce à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

151-25

Objet de l'acte :	RS - Demande de subvention au Département de la Savoie pour la consultance architecturale - Année 2026
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34521H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34521H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025